

DEPARTEMENT DU NORD

DOUAI

ARRONDISSEMENT DE

VILLE DE SOMAIN

A RAPPELER DANS TOUTE CORRESPONDANCE

Nom du demandeur : ASSEDIC DES PAYS DU NORD

Adresse des travaux : 102 rue du 8 Mai 45

Adresse du demandeur : Avenue Willy Brandt – 59777 LILLE

N° d'enregistrement : DT 059 574 03 00011

Objet : NOTIFICATION DE PRESCRIPTIONS

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que votre déclaration de travaux exemptés de permis de construire en vue de la réalisation

Est **ACCEPTÉE** et que vous pouvez effectuer les travaux à partir du 11 avril 2003

Sous réserve des prescriptions suivantes :

- 1) Durant les travaux toutes les précautions seront prises pour respecter et préserver le domaine public ainsi que la sécurité des tiers.
- 2) Les réfections seront réalisées avec des matériaux identiques à ceux du bâtiment existant.

Dans le cas où les travaux ne se conformeraient pas aux prescriptions énumérées ci-dessus, je me verrai dans l'obligation de faire un constat de l'infraction ou d'interrompre les travaux (art L 480.4 du code de l'urbanisme)

DELAIS ET VOIES DE RECOURS

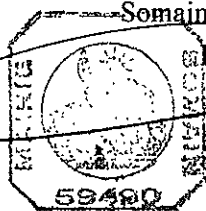
Le bénéficiaire de la présente décision qui désire la contester, peut saisir le Tribunal Administratif compétent d'un recours contentieux dans les **DEUX MOIS** à partir de la notification de la décision attaquée. Il peut également saisir le Maire d'un recours gracieux.

Veillez agréer, Monsieur , l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Somain, le 4 avril 2003

Le Maire,

J-C QUENNESSON



64 AVR. 2003